

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

(Du 18 décembre 2024)

**PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE****Rapport du Conseil d'État concernant la politique cantonale en matière de prestations sociales (Redéfinition des prestations sociales : Étape 3/3) et en réponse à divers objets parlementaires**

*La commission parlementaire Prestations sociales,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Fabienne Robert-Nicoud, présidente, Claudine Geiser, vice-présidente, Patricia Sörensen, Sloane Studer, Océane Musitelli-Taillard, Blaise Courvoisier, Marina Schneeberger, Jean-Marie Rotzer, Barbara Blanc, Damien Schär et Jennifer Hirter,

*soutenue dans ses travaux par M<sup>me</sup> Alexandra Bréa, assistante parlementaire,*

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :*

**Travaux de la commission**

La commission Prestations sociales a examiné ce rapport lors de ses séances des 22 janvier et 14 février 2025.

La cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) ainsi que le chef et la cheffe adjointe du service de l'action sociale (SASO) ont participé aux travaux de la commission.

**Commentaire de la commission**

Suite à la présentation du rapport par le Conseil d'État, les commissaires ont pu poser de nombreuses questions, auxquelles il a été répondu de manière détaillée. Ils ont également pu exprimer leurs préoccupations, notamment celles liées à l'augmentation des bénéficiaires des prestations complémentaires (PC), à l'augmentation du nombre de personnes étant à l'aide sociale depuis plus de trois ans, à la précarité estudiantine ou aux personnes à l'aide sociale et titulaires d'un permis C. Une majorité de la commission s'est également dite particulièrement préoccupée par la situation des familles.

Lors de la présentation de son rapport, le Conseil d'État a expliqué que, même s'il ne souhaite pas développer une nouvelle prestation sous condition de ressources au titre de prestations complémentaires pour les familles, la réalité de ces dernières reste pour lui une grande préoccupation. Celle-ci se traduit par la mise en place de plusieurs dispositifs complémentaires, comme, par exemple, l'augmentation du montant des allocations familiales, les réformes menées en matière de fiscalité, le dispositif d'accueil extrafamilial, les subsides d'assurance-maladie ou, en matière d'aide sociale, le versement d'un « supplément ménage ».

Suite aux précisions apportées par le département, le groupe socialiste, restant très inquiet pour les familles, a souhaité déposer un postulat invitant le Conseil d'État à procéder, dans son prochain rapport social bisannuel, à une analyse fine de la situation des familles dans le canton de Neuchâtel. Le groupe socialiste souhaitait, par le biais de ce postulat, s'assurer que la redéfinition des prestations sociales permettrait bien de soutenir les

familles à faible revenu et de lutter contre la pauvreté, et que, dans le cas où la situation des familles devait se péjorer, le Conseil d'État reconsidérerait l'opportunité de mettre en place des PC Familles. Par 6 voix contre 1 et 4 abstentions, la commission a finalement décidé d'intégrer ces préoccupations, partagées par une majorité des commissaires, directement dans le présent rapport et de ne pas déposer de postulat, notamment afin de laisser le temps aux différents services de mettre les choses en place.

## Conclusions

La commission remercie le département et ses services pour le travail effectué et pour les réponses apportées dans le cadre de l'examen de ce rapport. Toutefois, son inquiétude relative à la réalité des familles, notamment les plus précaires, reste élevée. Elle effectuera un suivi attentif et rapproché de la situation de ces dernières.

## Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Par 10 voix contre 1, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Sans opposition, la commission a adopté le présent rapport par voie électronique le 3 mars 2025.

## Motions et postulats dont le Conseil d'État propose le classement

Par 10 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat Doris Angst [08.174](#), du 2 septembre 2008, « Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales ».

Par 9 voix contre 1 et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion du groupe socialiste [11.158](#), du 24 mai 2011, « Prestations complémentaires pour les familles ».

Par 7 voix contre 4, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe socialiste [20.153](#), du 12 juin 2020, « Pour une assurance générale de revenu (AGR) dans le canton de Neuchâtel ».

Par 8 voix contre 3, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe socialiste [21.129](#), du 15 février 2021, « Resserrer les mailles du filet social pour les travailleur-euse-s précaires ».

Par 7 voix et 4 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe socialiste [21.145](#), du 11 mars 2021, « Deuxième marché du travail : intégration sociale et professionnelle pour toutes et tous ».

Par 7 voix contre 3 et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat Emile Blant [22.225](#), du 26 septembre 2022, « La précarité estudiantine à l'heure de l'inflation ».

Neuchâtel, le 3 mars 2025

Au nom de la commission  
Prestations sociales :

*La présidente,*  
F. ROBERT-NICOUD

*La rapporteure,*  
J. HIRTER